

THEME DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr 2006

« Le cours d'eau dans notre quartier »

(fleuve, rivière et ruisseau, canal et plan d'eau)

Pour apporter une amélioration à la qualité de la vie urbaine, le Séminaire Robert Auzelle invite chaque année des équipes pluridisciplinaires d'étudiants et d'enseignants du monde entier à proposer, à partir de situations existantes, des transformations du cadre de vie urbain qui s'accompagnent d'un changement des comportements des citoyens afin de mieux vivre en ville.

L'eau est devenue un bien rare. A l'état naturel, la présence de l'eau est une richesse qu'il convient de préserver. De surcroît, à l'échelle du quartier, de la ville, du village et de l'agglomération, tout cours d'eau mérite une attention particulière au regard de la biodiversité du milieu naturel et humain concerné.

Il ne s'agit plus comme autrefois de considérer les cours d'eau comme des égouts, ou comme des espaces dont les rives sont occupées par des dépôts industriels. Il ne s'agit plus de canaliser et de couvrir les rivières pour le stationnement des véhicules. L'utilisation du lit des cours d'eau en voie de circulation..., ou le rescindement des méandres pour récupérer les terrains à d'autres fins, sont des pratiques peu respectueuses de l'environnement qui doivent être proscrites.

Désormais la promotion et la valorisation d'un cours d'eau traversant un quartier d'une ville devient un enjeu majeur urbain ; c'est le thème du concours international d'Art urbain en 2006.

Le travail en équipe pluridisciplinaire des professionnels de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre est plus que jamais nécessaire. Les architectes, les ingénieurs, les plasticiens, les urbanistes, les paysagistes, les sociologues, les économistes ... doivent apprendre à travailler ensemble.

Le thème du concours international d'Art urbain est préfigurateur de « l'attitude Art urbain » que doivent adopter les futurs professionnels responsables de la qualité de notre cadre de vie.

En liaison avec les municipalités, les équipes apporteront des propositions adaptées et originales au regard de chaque site retenu.

Chaque équipe procédera à une analyse de l'état existant concernant l'aspect architectural, la vie sociale et l'environnement du quartier traversé par un cours d'eau. Elle imaginera :

- comment pourra être créé un espace où la qualité architecturale et paysagère permettra aux riverains, aux piétons et personnes ayant un handicap, de trouver détente, calme et animation,
- comment le programme des constructions et des aménagements améliorera « la qualité de la vie sociale » et économique du quartier,
- comment pourront être évités les risques liés aux crues (inondations et assèchement), et aux activités (rejets polluants et captages abusifs) et comment sera promue la biodiversité du milieu concerné.

Les trois échelles de perception de l'Art urbain sont habituellement l'agglomération, le quartier, et l'espace public. **C'est à l'échelle du quartier seulement qu'il conviendra de présenter les propositions du Concours 2006.**

L'équipe pluridisciplinaire, encadrée par un enseignant co-responsable avec 2 ou 3 étudiants, répondra aux trois questions concernant « la qualité architecturale, la qualité de vie sociale et le respect de l'environnement », critères d'évaluation des propositions.

Les propositions montreront les modifications apportées grâce à la comparaison AVANT/APRES dans les situations JOUR/NUIT, ETE/HIVER.

Des **rencontres-débats** seront organisées dans les établissements d'enseignement concernés pour favoriser la rencontre des étudiants et des enseignants de diverses disciplines et les informer sur le thème et les sites proposés en invitant des **conférenciers, experts et élus.**

REGLEMENT DU CONCOURS INTERNATIONAL arturbain.fr

15^{ème} session 2006

Article 1 : ORGANISATEUR et PARRAINAGE

Le Séminaire Robert Auzelle – association Loi 1901, reconnue d'utilité publique (J.O. du 2 mai 2004), pour la promotion de l'Art urbain, organise le concours international d'Art urbain dit « concours international arturbain.fr » **en langue française**. Le présent règlement et les résultats des années précédentes sont consultables sur le site www.arturbain.fr.

Le Conseil National de l'Ordre des Architectes de France apporte une dotation de 3 000 €, qui sera versée aux étudiants lauréats. D'autres parrainages et dotations sont les bienvenues en France comme dans d'autres pays. Les donateurs signalent les conditions d'octroi des bourses aux étudiants ou aux équipes conformément à l'article 8 du présent règlement.

Article 2 : PARTICIPANTS et INSCRIPTION DES EQUIPES

● Le concours est ouvert à tous les **enseignants et étudiants** inscrits en 4^{ème} et 5^{ème} année de MASTER, notamment les ERASMUS/SOCRATES, de l'Université et des écoles d'art, d'ingénieur, d'architecture, de paysage, d'urbanisme...

● **L'équipe pluridisciplinaire comprend un enseignant et deux ou trois étudiants relevant d'au moins deux disciplines distinctes.**

● **Chaque étudiant ne peut participer qu'à une seule équipe** ; en cas d'abandon d'un étudiant, l'équipe est autorisée à rendre le concours en mentionnant cette défection.

● **Chaque enseignant peut coordonner plusieurs équipes,**

- il doit veiller au respect du règlement,

- il est co-responsable de la qualité du projet avec les étudiants,

- il doit participer au jury Internet conformément à l'article 7 du règlement

- **il doit transmettre la fiche d'inscription de l'équipe pluridisciplinaire par courriel** (courrier électronique) **conformément au modèle ci-joint.**

Cette inscription vaut adhésion des étudiants et de l'enseignant au Séminaire Robert Auzelle, qui sont dispensés du règlement de la cotisation pour 2006.

Article 3 : CHOIX DES LIEUX

- Les Maires des villes qui souhaitent proposer un site adressent une demande au Séminaire Robert Auzelle. Celle-ci indique **le nom du correspondant, l'exposé des motifs et donne le plan du lieu proposé (A4).**

- Les enseignants ont toute latitude de **choisir un des lieux proposés**, ils peuvent aussi **adopter un lieu** en accord avec la municipalité concernée.

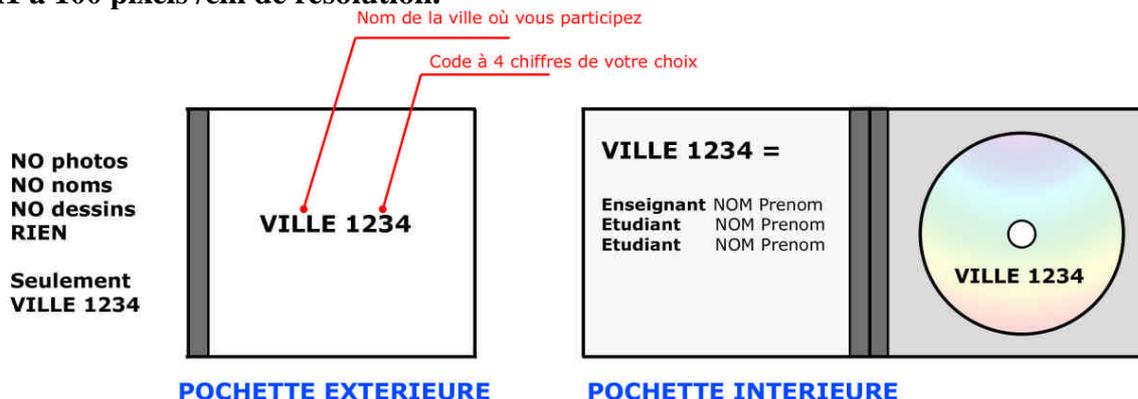
Article 4 : PARTICIPATION des ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (Universités, Ecoles d'ingénieur, d'architecte, urbaniste, plasticien...)

Les directeurs des établissements d'enseignement sont invités à intégrer le concours international dans le programme pédagogique de leur établissement ; à ce titre, les établissements peuvent adhérer au Séminaire Robert Auzelle comme membre personne morale (cotisation 400 €), et **signer une convention de partenariat conformément au modèle joint.**

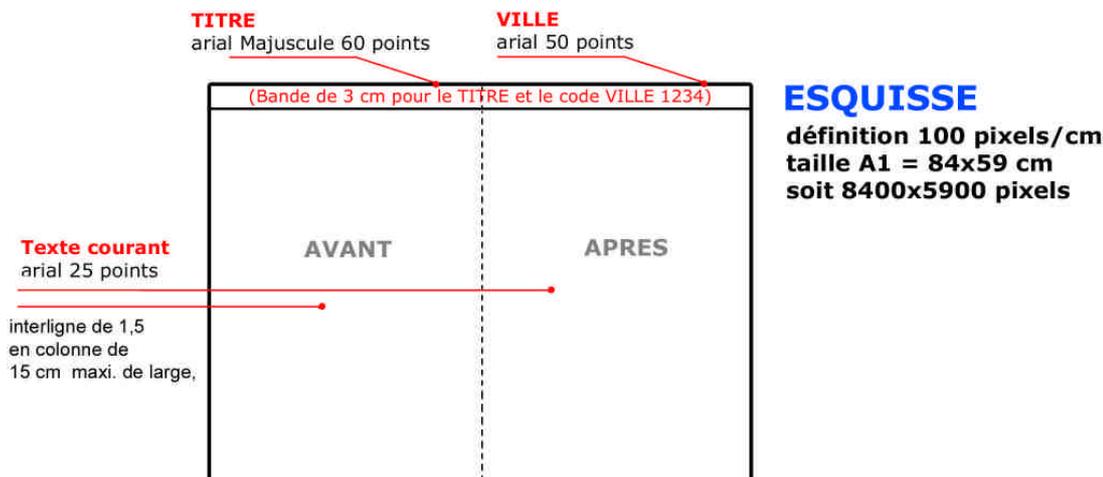
Dans ce cadre, l'établissement désigne un enseignant coordonnateur et fixe les modalités pédagogiques pour que les travaux des étudiants soient évalués et comptabilisés en CTS sous la responsabilité de l'établissement indépendamment du concours international.

Article 5 : PRESTATIONS - Tout projet non conforme au respect des § 5-1 et 5-2 sera mis hors de concours.

5-1 – l’esquisse est à rendre sur un CD-rom sous la forme d’un fichier jpeg au format A1 à 100 pixels /cm de résolution.



5-2 – l’esquisse format A1 (84 x 59) mode paysage (horizontal), est composée par 2 formats A2 portrait (vertical), séparé par un **trait fin vertical**, sur **FOND BLANC OBLIGATOIRE**, avec une **bande supérieure de 3 cm** de large, et doit respecter le principe de la lecture comparative **AVANT/APRES** (voir schéma)



AVANT	APRES
<p>diagnostic (sur le A2 portrait gauche)</p> <p>1/ le plan de situation à l’échelle de 1/5000, avec le Nord et le repérage du lieu.</p> <p>2/ le texte (Arial 25 points, 500 caractères maximum) descrivant la situation existante, avec des schémas d’analyse sur les inconvénients, accompagné d’une « vue de jour » et de la même « vue de nuit ».</p> <p>3/ un plan du lieu (une photo aérienne du secteur considéré) à une échelle convenable choisie parmi les échelles suivantes : 1/2000, 1/500, 1/100, accompagné par des « séquences visuelles » selon la définition du Vocabulaire figurant sur le site www.arturbain.fr.</p>	<p>proposition (sur A2 portrait droite)</p> <p>1/ le titre (Arial 60 points majuscule gras) attribué à l’action proposée par l’équipe pour évoquer sa proposition,</p> <p>2/ le texte (Arial 25 points, 500 caractères maximum, interligne de 1,5, en colonne de 15 cm max. de largeur) indiquant le programme proposé, avec des schémas d’analyse comparatifs, avec la « vue de jour » et la « même de nuit » (été/hiver),</p> <p>3/ un plan du lieu à la même échelle que le plan AVANT ci-contre accompagné par des « séquences visuelles transformées », représentant la proposition.</p>

Article 6 : CALENDRIER

- Publicité et lancement du concours. **30 septembre 2005**
- Rencontres et conférences
- Clôture des inscriptions par courriel, **30 novembre 2005**
(voir la fiche d'inscription à compléter par les enseignants).
- **Clôture des envois des projets sur CD-rom au Séminaire Robert Auzelle le 15 février 2006**
- Comité technique et comité de sélection (voir ci-dessous)
- publication sur le site Internet des projets sélectionnés par le comité de sélection.
- envoi sur CD-rom des projets sélectionnés aux enseignants ayant participé au Concours
- transmission des notes des enseignants et publication des résultats,
- remise des prix et exposition à Paris.
Des expositions et remises de prix peuvent avoir lieu dans les autres villes et pays à l'initiative des enseignants et délégués locaux du Séminaire Robert Auzelle.

Article 7 : COMITE TECHNIQUE, COMITE DE SELECTION ET JURY INTERNET

7-1 – Le comité technique du Séminaire Robert Auzelle examine et signale au jury les projets :

- qui ne respectent pas le règlement,
- dont la lisibilité rend difficile la communication des idées de la proposition (titre peu évocateur, mauvaise comparaison avant/après, absence de liaison texte-image...),
- dont la pertinence et le réalisme de la proposition sont manifestement peu compatibles avec la demande de la municipalité et sa mise en œuvre.

7-2 – Le comité de sélection composé de 5 à 7 personnalités qualifiées, choisies par le Séminaire Robert Auzelle, parmi des professionnels indépendants (architectes, urbanistes, ingénieurs, économistes, plasticiens, paysagistes...) examine tous les projets,

- le président du comité de sélection est coopté par les autres membres, il est assisté par le représentant du Séminaire Robert Auzelle qui assure le secrétariat du jury avec voix consultative,
- le comité de sélection doit retenir unanimement une sélection de **10 projets au moins** qu'il estime exemplaires.
- un avis de synthèse d'une page est établi par le Président du comité de sélection pour tirer un enseignement.

7-3 – Le jury Internet est souverain ; il est constitué par les enseignants eux-mêmes qui ont rendu un projet.

- Le CD-rom des projets sélectionnés sera adressé aux enseignants ayant participé au Concours. Ils pourront ainsi imprimer les projets format A1 pour, d'une part procéder à la notation (voir ci-après), et d'autre part, réaliser une exposition.
- Une semaine après cet envoi, chaque enseignant recevra par courriel une fiche de notation pour noter tous les projets sélectionnés, à l'exception de ceux auxquels il a participé. A cet effet, il attribuera à chaque projet sélectionné une note 0, 1 ou 2 pour chacun des trois critères ci-dessous :
- **qualité architecturale**, définie par une organisation adaptée des espaces libres à la diversité des usages, par l'aspect des sols, façades, plantations, mobilier et œuvres d'art, par l'éclairage, le contrôle de la publicité et de l'affichage, l'accessibilité à toute personne...
- **qualité de la vie sociale**, (sécurité, accessibilité, convivialité, activité économique),
- **respect de l'environnement**, (bruit, pollution, stationnement des véhicules...).
- Les enseignants retourneront la fiche de notation renseignée par courriel.
- Le classement des projets sélectionnés sera établi, après réception des courriels, à partir du programme informatique sécurisé, sous contrôle du Séminaire Robert Auzelle.

Article 8 : PRIX ET MENTIONS (3 000 €, dotation du Conseil National de l'Ordre des Architectes en France)

- Le « **Prix international d'Art urbain** » est attribué au projet qui obtient la meilleure note au classement général (1 500 €).

- Les **trois « mentions »** (500 €) pour la « qualité architecturale », « qualité de la vie sociale », et « respect de l'environnement » sont attribuées aux projets qui ont respectivement obtenu les meilleures notes dans chacun des trois critères.

- D'autres dotations locales ou internationales peuvent être attribuées en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Article 9 : RESPONSABILITES DES ORGANISATEURS ET COMMUNICATION

9-1 – Propriété intellectuelle et artistique :

Les participants restent propriétaires des projets soumis au concours et de leurs droits d'exploitations. Néanmoins, les organisateurs se réservent le droit d'utiliser et de reproduire les projets proposés ainsi que le nom et la photographie des participants au concours, dans le but d'organiser des actions de relations publiques ou d'information dont ils seront seuls juges.

Toute personne physique ou morale qui souhaite utiliser les travaux des équipes doit adresser une demande au Séminaire Robert Auzelle.

9-2 – Responsabilité des organisateurs :

Le Séminaire Robert Auzelle se réserve le droit, quel qu'en soit le motif, d'écourter, de proroger, de reporter, de modifier ou d'annuler le présent concours. Il s'engage à en informer les participants, mais sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

9-3 – Interprétation du règlement :

Le règlement du concours est consultable sur www.arturbain.fr.

La participation à ce concours implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'interprétation du présent règlement est de la seule compétence de l'organisateur.

9-4 – Communication :

- le **site Internet** www.arturbain.fr fera figurer les projets sélectionnés avec les noms des auteurs des projets, l'avis du comité de sélection et le classement,

- la **publicité sur les résultats du concours international** pour des publications sera adressée aux principaux journaux professionnels des pays concernés pour faire connaître les projets des lauréats,

- un **CD-rom** sur le thème et les résultats du concours international sera réalisé à des fins pédagogiques,

- l'**exposition** des projets sélectionnés pourra être organisée en accord avec le Séminaire Robert Auzelle.

Pour tous renseignements complémentaires s'adresser à

seminaire.robert.auzelle@wanadoo.fr

ou C.G.P.C./S.R.A. Tour Pascal B – 92055 – PARIS LA DEFENSE CEDEX

tél : 01.40.81.68.34 – Fax : 01.40.81.23.95